

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025**

**L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre mars, à dix-huit heures,**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux membres du Conseil d'Administration le **17 mars 2025**.

| Nombre de membres du<br>Conseil d'Administration |          |                    | 13                                 |
|--------------------------------------------------|----------|--------------------|------------------------------------|
| Présents                                         | Pouvoirs | Absents<br>Excusés | Nombre de<br>suffrages<br>exprimés |
| 9                                                | 2        | 1                  | 11                                 |

**PRESENT(E)S** : M. Johann BOBLIN, Mme Nelly STEPHAN, Mme Marie-France GOURAUD, Mme Fabienne PAJOT, Mme Laurence GOURAUD, Mme Stéphanie CREFF, M. Joël GUILBAUD, Mme Véronique SOULARD, Mme Peggy BARDY, M. Dominique BITON.

**POUVOIRS** :

Mme Dominique LEMOINE donne pouvoir à Mme Stéphanie CREFF

M. Adrien CHIFFOLEAU donne pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S** : M. Bernard MENAGER

| DELIBERATION<br>N° 2025-03 | COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET CCAS |
|----------------------------|--------------------------------------------------------|
|----------------------------|--------------------------------------------------------|

**Exposé** :

Le budget afférent à l'exercice 2024 présentait un état des prévisions et des autorisations de dépenses et de recettes.

Le compte administratif constitue le relevé des opérations financières réalisées au cours de l'année et détermine le résultat de l'exercice.

En accord avec le compte de gestion du Trésor Public, le compte administratif 2024 du C.C.A.S. fait apparaître les résultats de clôture suivants :

**En section de fonctionnement** :

|                  |             |
|------------------|-------------|
| . Dépenses ..... | 33 976,70 € |
| . Recettes ..... | 35 173,79 € |

soit un excédent de fonctionnement de ..... 1 197,09 €

**En section d'investissement :**

|                                                   |                           |
|---------------------------------------------------|---------------------------|
| . Dépenses .....                                  | 0.00 €                    |
| -Recettes .....                                   | 10 124,96 €               |
| <b>soit un excédent d'investissement de .....</b> | <b><u>10 124,96 €</u></b> |

Le résultat global de clôture de l'exercice **2024** présente donc un excédent de :

**11 322,05 € (1 197,09 €+ 10 124,96 €)**

Les excédents seront reportés au budget primitif 2025 du C.C.A.S. sur chacune des sections.

**Proposition :**

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'approuver le compte administratif 2024 ainsi arrêté.

**Décision :**

Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, désignent à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame Nelly STEPHAN pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif.

Après délibération, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à la majorité des suffrages exprimés, par **11 voix pour**, le **Président s'étant retiré au moment du vote** :

- Approuvent le compte administratif 2024 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

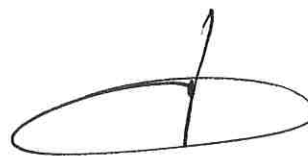
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Chevrolière, le 26/03/2025

*Délibération télétransmise en Préfecture*

M. le Président du C.C.A.S.,

*Délibération publiée en Mairie*



Johann BOBLIN

|                                           |
|-------------------------------------------|
| Accusé de réception en Préfecture :       |
| 044_2644_00649_20250403_202503.BF         |
| Date de télétransmission : 03/04/2025     |
| Date de réception Préfecture : 03/04/2025 |

Acte à classer

2025-03

1234

En préparationEn attente retour  
Préfecture> AR reçu <Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-04-03T11-35-36.00 ( MI260236284 )

Identifiant unique de l'acte : 044-264400649-20250403-2025-03-BF ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET DU CCAS

Date de décision : 03/04/2025



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DOCBUDG-26440064900036-044117-CA-2024-03042025000000.XML](#) Multicanal : Non

Pièces jointes : [Compte Administratif 2024 CCAS Page signatures.PDF](#) Type PJ : 99\_SE - Fichier de signature électronique  
[DELIB 2025-03 Compte Administratif 2024.PDF](#) Type PJ : 70\_DE - Délibération

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 03/04/25 à 11:35

Date 03/04/25 à 11:35

Date 03/04/25 à 11:41

Par [GRONDIN Sandra](#)

Par [GRONDIN Sandra](#)